

**I. L'Union européenne : frontières et limites .**

Pourquoi l'UE est-elle devenue une union à géométrie variable au fil des élargissements ?

**A. l'UE : un projet construite en Europe à géométrie variable (manuel p. 228 + vidéos et cartes proposées)**

**B. ... dont les frontières font débat : exemple de l'espace Schengen**

En quoi les dynamiques de frontières de l'UE sont -elles l'objet de tensions ?

Le choix des frontières de l'UE font l'objet d'enjeux multiples :

- Des enjeux politiques et civiques : la citoyenneté européenne et les valeurs de l'UE garanties par ses institutions
- Des structures multiples liées à des conceptions différentes de l'approfondissement.

**Questions :**

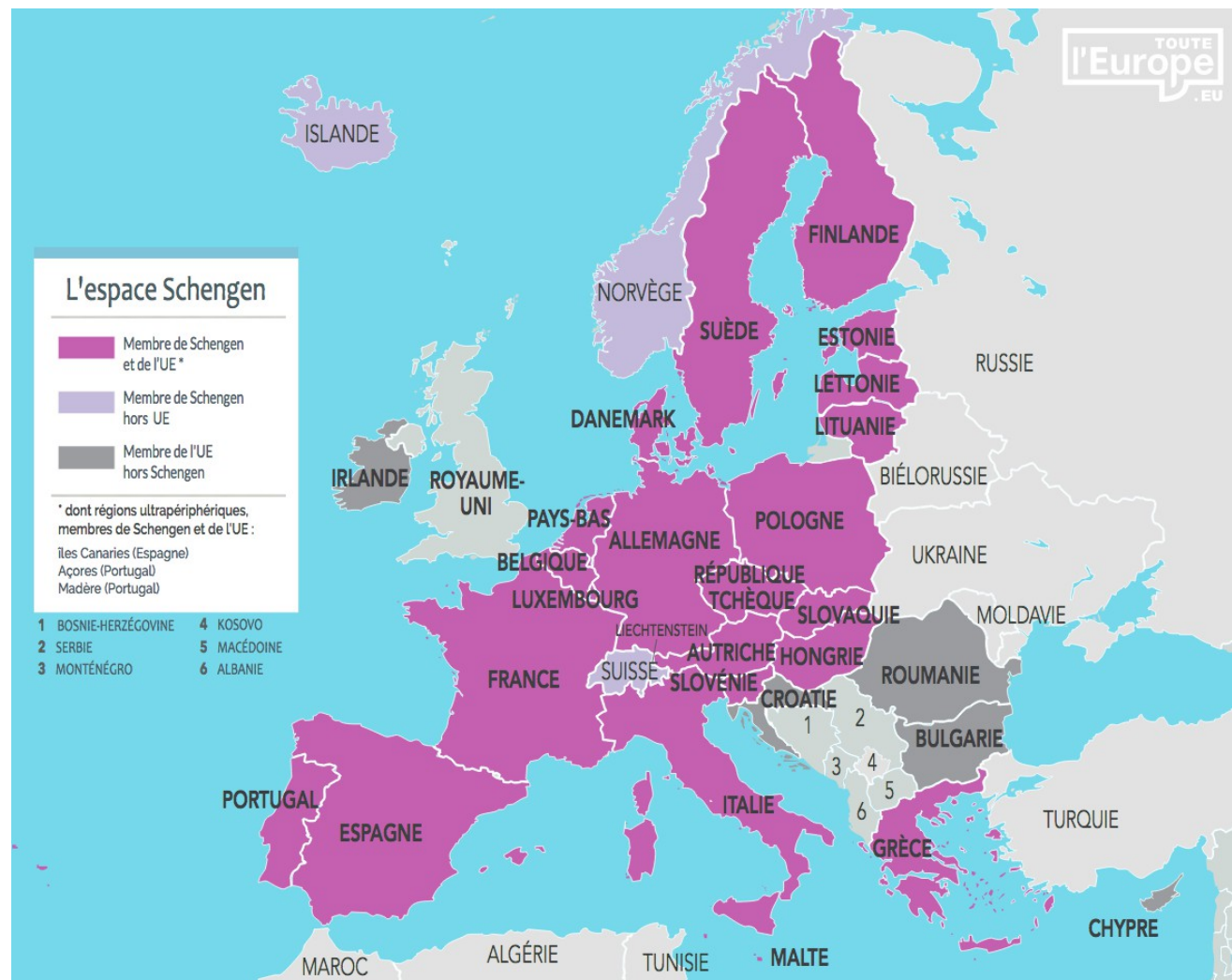
- Qu'est-ce que l'espace Schengen ? Quels sont ses enjeux ? <https://www.youtube.com/watch?v=sBNyt7F20Qw>

Noter la définition

**Shengen = « La coopération Schengen, qui débute en 1985, instaure un espace de libre circulation des personnes entre les Etats signataires et associés (suppression des contrôles aux frontières intérieures) tout en garantissant une protection renforcée aux frontières extérieures de cet espace.**

L'espace Schengen compte 26 membres :

- 22 des 27 **Etats membres de l'Union européenne** : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suède, Finlande, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Malte
- 4 Etats associés (en Europe mais non membres de l'UE) : Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein



**A lire : « Schengen : la carte des contrôles aux frontières nationales »**

« Face à l'épidémie de Covid-19, plusieurs pays ont décidé de rétablir les contrôles à leurs frontières nationales. Une mesure normalement temporaire mais qui, pour certains Etats et pour d'autres raisons, dure depuis plus de trois ans. »

«C'est la première fois que le motif sanitaire est invoqué pour rétablir ces contrôles, mais pas la première fois que des contrôles sont rétablis »

<https://www.touteurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html>

1. **L'espace Schengen : un retour des frontières qui fait débat : (correction activité du manuel p. 230-231 )**

L'espace Schengen permet d'interroger les formes et les dynamiques des frontières européennes.

Les documents montrent comment les frontières se recomposent dans l'espace Schengen.

**Doc 1 :** Si celui-ci est en théorie un espace de libre circulation des citoyens, la carte 1 présente les multiples dispositifs permettant de protéger le « dedans » du « dehors » et de contenir en particulier les flux migratoires en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient. Les dynamiques de durcissement et de « sanctuarisation de la frontière » (G. Simon) prennent des formes multiples (cette politique est visible dans la deuxième colonne de la légende).

Différentes formes de la fermeture des frontières extérieures de l'UE aujourd'hui

- accords avec les États voisins, agences de contrôle des flux, patrouilles aux frontières, murs, camps et hotspots.
- le déploiement de l'agence Frontex au large de la Libye et de la Tunisie est parfois cité comme un exemple de délocalisation des frontières, matérialisées ici par des radars, drones, etc.
- Il existe aussi une forme de sous-traitance des contrôles migratoires à des pays tiers (Turquie, Maroc) en échange d'aides financières et matérielles de l'UE (couleur jaune : États-relais de la surveillance des flux migratoires).

**Doc 2 :** Toutefois, cette barrière n'est pas imperméable et des migrants parviennent à entrer dans l'espace Schengen, d'où le maintien de filtres comme celui entre la France et l'Italie (doc. 2). Le durcissement ou, au contraire, l'insuffisance des contrôles sont sources de débats et de crispations entre États membres de l'UE. Certains (Italie, Grèce, Malte), en première ligne, exigent une redéfinition des accords de Dublin ; d'autres s'opposent à toute idée de quotas de réfugiés à accueillir (groupe de Visegrad).

**Doc 4 :** Dans un contexte de crise migratoire et de terrorisme, le dessinateur (doc. 4) s'interroge sur le retour paradoxal de « murs » au sein d'une Europe où les frontières semblaient dépassées.

**Doc 3 :** L'article de Ouest France (doc. 3) prolonge la réflexion sur la manière de répondre à ces crispations.

**Débat : « Les flux migratoires mettent-ils l'espace Schengen en péril ? »**

| Oui car...   | Non car...  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une remise en question de la libre circulation interne :</b><br/>rétablissement temporaire des contrôles depuis 2015 (contexte de terrorisme et immigration clandestine) ; impression d'un retour des murs au sein de l'UE + actualité Coronavirus (carte : + <a href="https://www.touteleurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html">https://www.touteleurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html</a>)</li> <li>- <b>des désaccords entre pays membres :</b><br/>certains prônent un retour des contrôles aux frontières internes, un durcissement des frontières extérieures (groupe de Visegrad) ; pays en première ligne des migrations qui dénoncent l'inefficacité de Schengen et contestent les accords de Dublin.</li> <li>- <b>des politiciens extrémistes</b> (Italie, Hongrie) qui prônent une fermeture complète des frontières</li> <li>- <b>certains souhaitent « mettre fin aux accords de Schengen »</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une frontière extérieure renforcée :</b><br/>via Frontex, murs, hotspots, États relais (accords), centres d'accueil° pour réguler les flux aux frontières extérieures (° ex. Série Arte Eden)</li> <li>- <b>des coopérations entre États existent :</b><br/>ex. Frontex</li> <li>- <b>une capacité à apporter des réponses différenciées :</b><br/>États qui acceptent d'accueillir des réfugiés</li> <li>- <b>une souplesse dans les politiques menées par les États :</b><br/>dispositif des centres d'accueil non obligatoire</li> </ul> |
| <p><b>Ouverture du débat : France « réflexion de la position des chefs d'Etat français » (transition vers le 2ème exercice « les frontières internes de l'UE »)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « François Hollande veut durcir " le contrôle des frontières de l'Europe " ! » <a href="https://www.dailymotion.com/video/x3vtdvb">https://www.dailymotion.com/video/x3vtdvb</a></li> <li>- "Hotspots", attente, Schengen... 3 annonces fortes de Macron sur les migrants <a href="https://www.dailymotion.com/video/x5v0hwl">https://www.dailymotion.com/video/x5v0hwl</a></li> </ul>  |   |

**Quels sont les liens entre les flux migratoires vers l'Europe et les dynamiques des frontières extérieures de Schengen ?**

Les flux participent aux recompositions des espaces frontaliers à différentes échelles : zones de contrôle maritimes, érection de murs, États relais, postes-frontières, camps ; ces nouvelles formes sont sources de débats au sein de l'espace Schengen

Ainsi, on observe une recomposition des frontières dans l'espace Schengen par :

- la transformation des postes frontières au sein de l'espace Schengen,
- le vécu des frontières internes par les populations
- le retour des murs, barbelés, contrôles dans un contexte de crise économique, identitaire et migratoire, et sanitaire aujourd'hui)



2. **Les frontières internes de l'espace Schengen ( correction activité du manuel p. 232-233 )**

Depuis leur entrée en vigueur le 26 mars 1995, les accords de Schengen sont accusés d'avoir affaibli les États et favorisé la prolifération de trafics. La crise des migrants et la rétention de milliers de réfugiés dans des camps à l'entrée de l'espace Schengen (Lampedusa, Grèce) ou à sa sortie (à Calais ou Grande-Synthe, vers le Royaume-Uni) ont accrédité l'idée qu'un retour des frontières permettrait aux États de mieux se protéger contre l'immigration et les activités illégales.

**Doc 3** : Sur fond de défiance envers les institutions européennes, Schengen est devenu un sujet de clivage très fort du débat politique (doc. 3).

**Doc 1 et 2** : Pourtant, la réalité de ces accords est mal connue (doc. 2). Ils n'ont en fait pas supprimé les contrôles, mais introduit des allègements, pouvant être annulés en vertu des articles 25 et 29 : les États restent maîtres de l'application des accords (doc. 1).

**Doc 4 et 5** : De plus, ils prévoient moins une suppression des frontières internes qu'un redéploiement des moyens de contrôle (doc. 4), dans le but d'harmoniser les procédures et de favoriser la coordination internationale des douanes et de la police. Ainsi, sept des trente-trois articles de l'accord portent sur le contrôle de l'immigration ou la coopération policière (doc. 5).

De plus, l'efficacité du retour des frontières est contestable : les contrôles systématiques occasionneraient des ralentissements importants dans les flux de marchandises pénalisant l'activité économique et des coûts de surveillance très importants ; ils modifieraient les habitudes de circulation prises par les Européens depuis vingt ans (doc. 3).

| <b>Le retour des frontières dans l'espace Schengen, une protection pour les États ? (doc. 1)</b>  | <b>Le retour des frontières dans l'espace Schengen, une solution insuffisante face aux menaces pesant sur les États ? (doc. 2 et 3)</b>   | <b>Les dispositifs de l'espace Schengen, une coopération devenue indispensable ? (doc. 4 et 5)</b>  |
|---|---|---|
| <p><b>Argument 1 : les frontières permettent de protéger un État contre des menaces graves</b></p> <p><i>Justification</i> : les accords de Schengen sont accusés de menacer la sécurité intérieure des États en laissant des populations en infraction avec la loi traverser leurs frontières. Rétablir les contrôles aux frontières en cas de menace grave (trafics, terrorisme), conformément aux articles 25 et 29 du Code Schengen, permettrait de mieux protéger les populations (doc. 1).</p> <p><i>Justification</i> : la France a réintroduit le contrôle aux frontières à la suite des attentats de novembre 2015</p>                               | <p><b>Argument 1 : l'abandon de la libre circulation pénaliserait de nombreux secteurs économiques</b></p> <p><i>Justification</i> : le retour des contrôles aux frontières représenterait des retards importants dans la circulation des personnes et des marchandises, qui auraient des incidences économiques négatives sur certains secteurs (tourisme, transport de marchandises doc. 3) ainsi que sur les travailleurs frontaliers (« écrasés » par les frontières doc. 2). Par ailleurs, les citoyens européens se déclarent toujours favorables à la libre circulation dans l'espace (doc. 3).</p> <p><i>Justification</i> : 10 milliards d'euros de manque à gagner d'ici 2025 pour la France + des populations et des secteurs économiques « écrasés » par le retour des frontières (doc. 2).</p> | <p><b>Argument 1 : le contrôle des frontières intérieures ne serait pas efficace</b></p> <p><i>Justification</i> : les frontières intérieures sont aussi poreuses que les frontières extérieures. Les frontières nationales ne constituent pas un véritable moyen de protection contre toute menace extérieure. Les services de police transfrontaliers permettent ainsi d'encadrer plus efficacement les flux de migrants (doc. 4) et de lutter contre la criminalité (doc. 5).</p> <p><i>Justification</i> : les attentats terroristes en France depuis 2015 ont ainsi principalement été le fait de nationaux qui auraient échappé à la plupart des contrôles frontaliers.</p> |
| <p><b>Argument 2 : les frontières permettent de contrôler les flux de population.</b></p> <p><i>Justification</i> : l'espace Schengen comprend 26 États, dont 4 non-membres de l'UE, et s'étend sur 4 millions km<sup>2</sup>. Établir une frontière étanche, pour contrôler notamment les flux de migrants est une opération impossible. Les contrôles aux frontières internes permettraient d'intercepter des populations qui auraient réussi à franchir la barrière externe.</p> <p><i>Justification</i> : 4 lieux de blocages ont ainsi été instaurés par les autorités françaises à leurs frontières (doc. 1) + Lampedusa, la frontière hongroise...</p> | <p><b>Argument 2 : en outre, l'abandon de la libre circulation a un coût élevé</b></p> <p><i>Justification</i> : le contrôle des frontières internes n'est pas moins difficile que le contrôle des frontières externes. Rien qu'entre la France et la Belgique, il existe 300 points de passage. Les surveiller tous mobiliserait des milliers de policiers, qui pourraient être plus utiles sur des enquêtes. La Commission rappelle aussi que réinstaurer des contrôles permanents aux frontières de l'UE occasionnerait des coûts directs allant de 5 à 18 milliards d'euros par an.</p> <p><i>Justification</i> : le retour des frontières internes coûterait 1,15 milliard d'euros à la France (doc. 3).</p>   | <p><b>Argument 2 : la mise en réseau des services de renseignement est plus efficace que la surveillance des frontières</b></p> <p><i>Justification</i> : Avec le SIS, l'espace Schengen s'est doté d'un outil informatique permettant le partage d'informations et la coopération transfrontalière des services de renseignement et de police (doc. 5).</p> <p><i>Justification</i> : arrestation de 25 000 personnes recherchées par la justice et découverte de 12 000 personnes disparues depuis 2006 (doc. 5).</p>   |

Cette approche qui questionne le rôle des frontières internes, en particulier leur retour apparent en Europe, nourrit ici des questionnements juridiques au sein des membres de l'espace Schengen et membres de l'UE. Elle montre les tensions qui en découlent, notamment en cas de crise.

Ouverture : actualité avec le Covid-19 <https://www.touteurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html>

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Notions :</b></p> <p><b>Le Système d'information Schengen (SIS) : est un fichier informatique utilisé dans la convention de Schengen à des fins de coopération policière.</b><br/>Les services de sécurité y enregistrent des informations sur des personnes ou des objets, qui sont ensuite partagées entre 27 pays partenaires. Si le SIS (qui a, depuis 2013, évolué en SIS II) pose des questions sur la surveillance de la vie privée, il a permis un gain d'efficacité difficilement contestable en matière d'enquêtes policières, de lutte contre le terrorisme ou de contrôle de l'immigration.</p> <p><b>Europol : EUROPOL (European Union Law Enforcement Organisation), l'Office européen de police créé en 1995, est l'organe en charge de faciliter les opérations de lutte contre la criminalité au sein de l'Union européenne. Il facilite l'échange de renseignements entre polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie. Il a été créé pour accroître la sécurité au sein de l'espace européen.</b><br/><a href="https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-qu-europol-l-office-europeen-de-police.html">https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-qu-europol-l-office-europeen-de-police.html</a><br/><a href="https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/156/police-cooperation">https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/156/police-cooperation</a></p> |
|--|---|

Lecture complémentaire (non exhaustif)

ESPACE SCHENGEN

- en corpus documentaire : [Zoom sur l'espace Schengen \(synthèse et cartes\)](#), (réalisation *Pascal Orcier*)

- sites institutionnels :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20410-quest-ce-que-lespace-schengen>

<https://www.touteurope.eu/actualite/le-fonctionnement-de-l-espace-schengen.html>

**Ouverture et réflexions :**

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/security/20190612STO54307/schengen-comprendre-l-espace-europeen-sans-frontieres>

Pour vous entraîner et voir si vous avez bien compris pouvez faire l'exercice P. 247 de votre manuel « La Méditerranée, une frontière majeure de l'espace Schengen ». Je pourrais vous proposer des pistes de correction pour les élèves intéressés.